

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 14 novembre à 20 h 30, le conseil municipal de Surin s'est réuni à la mairie de Surin sous la présidence de Monsieur Philippe Jeannot, Maire.

Membres présents : MM. Mozzi-Ravel Jacques, Delplancq Thierry, Mmes Raphel Hélène, Quinard Christine, Fourré Cindy, MM. Chasseau Fabrice, Weill Rémi, Riccucci Sébastien, Blanchet Bernard et M. Vandé Yves

Membres absents : M. Brun Samuel, Mmes Kilque Sylvie (pouvoir à Delplancq Thierry) et Dubois-Massé Annie (pouvoir à Raphel Hélène)

Quorum : 8

Secrétaire : Fourré Cindy

Ordre du Jour

- Approbation du procès-verbal du 10 octobre 2024
- Voie douce : Plantations et embellissement
- Location de la salle des fêtes
- Restauration du Christ en croix
- Personnel : chèques / cartes cadeaux
- Taille des banquettes
- Campagne de stérilisation des chats errants
- Information sur les mouvements de compte
- Compte rendu EPCI et commissions
- Questions diverses

Approbation du procès-verbal du 10 octobre 2024 à l'unanimité (vote à main levée)

Voie douce : Plantations et embellissement

M. le maire explique qu'afin de rester dans le budget de la voie douce, pour 2024 les plantations et l'embellissement de la voie douce sera faite en 2 temps. Un premier devis est signé cette année permettant la mise en place du paillage avant la fin du mois de novembre.

Location de la salle des fêtes

Après échange le conseil municipal ne souhaite pas augmenter les tarifs de location de la salle des fêtes. Cependant, le règlement sera modifié : il ne sera plus possible de ne la louer que pour une soirée les week-ends, veilles de jours fériés et jours fériés., La durée minimale de facturation sera de 2 jours de locations.

Restauration du Christ en croix (délibération N° 1-14/11/2024)

Le maire propose de restaurer le Christ en croix de l'église. Un devis a été proposé par une restauratrice de sculpture pour un montant de 3824,00 € HT (4588,80 € TTC). Une demande de subvention a été demandée à la fondation du patrimoine. Le club des mécènes de la fondation octroie une subvention de 1900 €.

Après échange, le conseil municipal, à l'unanimité par vote à mains levées, donne son accord pour la restauration du Christ en croix et autorise le maire à signer la convention avec la Fondation du Patrimoine afin de pouvoir bénéficier de cette subvention.

Personnel : chèques / cartes cadeaux (délibération N° 2-14/11/2024)

Madame Raphel se retire.

Après échange, le conseil municipal, par vote à mains levées (Pour : 10 Abstention : 3), approuve la gratification pour l'évènement du « Noël des agents » à l'ensemble du personnel sous forme de cartes cadeaux d'une valeur de 190 euros par agent.

La dépense totale est de 760 €.

Taille des banquettes

Le conseil municipal à l'unanimité renouvelle le souhait que les agents techniques ne fassent qu'un seul passage de coupe lors de la taille des végétaux sur les bas-côtés.

Tout agent technique qui ne respecte pas cette directive plusieurs fois répétée sera sanctionné

Campagne de stérilisation des chats errants

La commune est éligible à l'appel à projet pour la stérilisation des chats errants et a signé la convention avec le ministère de l'Agriculture (Direction générale de l'alimentation) pour obtenir les subventions. Il est à présent nécessaire d'organiser la campagne de stérilisation. M. Jacques Mozzi-Ravel sera le responsable du projet et Annie Dubois-Massé fera le lien entre les trappeurs et le vétérinaire. La campagne de stérilisation débutera le 25 novembre 2024 jusqu'au 30 juin 2025. Elle commencera par le lieu-dit de la Ruffinière jusqu'à la fin de l'année et à partir de 2025 s'étendra sur l'ensemble de la commune.

Information sur les mouvements de compte

Suite aux nombreux remplacements de personnel au SIVU sur l'année 2024, il a été nécessaire de modifier le budget du SIVU et d'augmenter les dotations communales :

- 70 782 € pour Surin (précédemment : 57 330 €)
- 33 848 € pour Xaintray (précédemment : 27 300 €)

FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
Chap 011 – c/ 60623	Alimentation	– 1 000 €
Chap 011 -- c/ 615221	Bâtiments publics	– 8 000 €
Chap 011 – c/ 615228	Autres bâtiments	– 3 000 €
Chap 011 – c/ 62876	A un GFP de rattachement	– 1 000 €
Chap 65 – c/ 65568	Autres contributions	+ 13 000 €
	Total	0 €

N'ayant pas assez de crédit sur le chapitre pour régler cette dotation, dans le cadre de la fongibilité, des virements de crédit ont été effectués :

Compte rendu EPCI et commissions

○ La commission communication : le bulletin est en voie de finalisation. Il sera distribué fin janvier.

○ Sylvie Kylque a assisté à une réunion du SMBVSN le 8 novembre et a transmis ses notes à l'assemblée. En ce qui concerne la commune de Surin, en 2025, une étude sur le pont cassé sera lancée.

○ Le 1^{er} adjoint, Jacques Mozzi-Ravel, a participé cet après-midi à une réunion à avec la DASEN. Le nouveau directeur de circonscription s'est présenté. Il a notamment été

question des effectifs jusqu'en 2027. Sans surprise, il y a une baisse de ces derniers. En 2027, l'école de Surin-Xaintray aurait 57 élèves (70 en 2024). Sachant qu'en dessous de 54 élèves, il y a fermeture de classe... Et l'académie souhaite fermer toutes les écoles de 2 classes ou moins. Il conviendra peut-être de conduire une réflexion dans les années à venir sur un regroupement avec un autre RPI ou une autre école.

○ Le conseil d'école a également eu lieu cet après-midi. L'équipe enseignante, qui est dynamique, a fait part de ses projets pour l'année scolaire.

Questions diverses

○ Des questions ont été rapportées concernant le Truathlon et le ramassage Emmaüs. Le maire explique que le Truathlon est initié par le maire de Xaintray, Lionel Moreau. Il s'agit d'une compétition inter villages composée de 3 épreuves : les boules, le palais et le Tru. Pour l'instant, l'organisation n'en est qu'à ses balbutiements, une seule réunion entre maires a été programmée. Une autre réunion est prévue début décembre. Le maire nous fera part de l'avancée du projet et informe qu'aucun ramassage Emmaüs n'est prévu.

○ L'ensemble du conseil municipal a reçu un mail de M. Dudouit concernant l'arrachage des haies et le défrichage d'une petite partie du bois dans lequel il a avoué être le dénonciateur auprès des services départementaux. Le maire tient à préciser qu'une erreur s'est glissée dans l'arrêté départemental car la parcelle C410 appartient bien à la commune, qui l'a acheté suite à une délibération du Conseil municipal prise en ce sens lors de la séance du 6 avril 2023

○ Le maire souhaite prendre un arrêté concernant le stationnement sur les trottoirs de la commune. En effet, certains riverains stationnent sur les trottoirs de la rue Patrice Coirault et empêchent le passage des piétons. Afin de pouvoir intervenir, les gendarmes demandent en effet qu'un arrêté soit pris par le maire.

○ Le 1^{er} adjoint est missionné pour faire retirer les panneaux « sauvages », en particulier ceux devenus obsolètes.

Séance levée à 22h30

Délibération du conseil municipal 2024

1-14/11/2024	Restauration du Christ en croix	Approuvé
2-14/11/2024	Personnel : chèques / cartes cadeaux	Approuvé

Président	Secrétaire
P. Jeannot	C.Fourré